

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
**HERAULT**  
ARRONDISSEMENT  
**LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 Juillet 2021**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2021/07/09**

Date de la convocation	16/07/2021
	<b><u>Votes</u> : 24</b>
Présents : 18	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt six juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, AMMARI Hanane, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GUERIN Grégory, DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude

- Mme ROYON Sophie à Mme BOUISSON Mylène
- Mme LAMBERT Véronique à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

**Objet** : Demande de prorogation du délai de validité et de modification de l'opération de la subvention du Conseil départemental – Réfection de plusieurs chemins ruraux

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20210726-2021-07-09-DE  
Date de télétransmission : 28/07/2021  
Date de réception préfecture : 28/07/2021

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 novembre 2018, la commission permanente du Conseil Départemental a attribué une aide financière pour la réfection de plusieurs chemins ruraux dans le cadre de la voirie rurale 2018 (VRUF).

Il précise que cette aide financière d'un montant de 40 700.00€ pour un montant de travaux de 90 747.00€ HT a fait l'objet d'un premier versement en date du mois de décembre 2019 suite à la réalisation des chemins 2019 et une seconde demande de versement est en cours d'instruction suite à la réalisation des chemins 2020.

Les marchés de travaux 2019 et 2020 ayant été favorable économiquement pour la commune, le montant de travaux à réaliser n'a pas été atteint.

Cependant, conformément à l'attribution de l'aide départementale, la date d'achèvement de l'opération est fixée au 14/11/2021. C'est pourquoi, il convient de solliciter la prorogation du délai de validité de cette aide financière de six mois afin de mener sereinement cette réalisation et afin de consommer les crédits alloués, d'ajouter à la liste des chemins à réaliser les chemins les Abaous bas, Plan des Laures, Négadis, Gours, Gravas et Las Moullias.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du conseil départemental la prorogation du délai de validité de l'aide et la modification du programme.

Il demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite du conseil départemental la prorogation du délai de validité de la subvention – Réfection de plusieurs chemins ruraux
- Sollicite du conseil départemental la modification de la liste des chemins à réaliser
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



**Le Maire**  
**Claude VALERO**

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :